



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 7 avril 2021
Téléconférence

PRÉSENT: Michel Levert, maire suppléant
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Guy Desjardins, maire

1. Ouverture de la réunion

Le Maire suppléant Levert ouvre la réunion à 20h14.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2021-36

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Christian Simard

QUE l'ordre du jour du comité plénier du 7 avril 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Pétitions / Correspondance

4.1 Lettre du Ciné-parc Horizon concernant une location de terrain

Suite aux questions, Jean-Luc Jubinville explique que le Ciné-Parc Horizon doit toujours un montant de 4000\$ en frais de location pour des activités ayant eu lieu l'été dernier. Il ajoute que la Cité les a embauchés pour d'autres évènements et qu'ils retiennent actuellement le paiement d'un montant de 2300\$.

RECOMMANDATION COW2021-37

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le comité plénier mandate l'administration de préparer un rapport détaillé sur la situation entre la Cité de Clarence-Rockland et le Ciné-Parc Horizon.

ADOPTÉE

4.2 Lettre de M. Michel Claude au sujet du projet Bell Fibe

Suite aux questions, Helen Collier explique que la technique de tranchées est un défi à l'échelle du pays, mais que le sol de Rockland est principalement composé de roches. Elle ajoute que Bell a temporairement arrêté les travaux afin d'évaluer les autres options.

Suite aux discussions, le comité plénier mandate l'administration de préparer une lettre à l'attention de Bell, afin de partager l'opinion de la Cité sur les techniques utilisées pour l'installation de leurs services de télécommunication, laquelle devra être présentée au conseil pour approbation lors de la prochaine réunion régulière.

5. Avis de motion

5.1 Avis de motion proposé par le conseiller Mario Zanth et appuyé de conseiller André J. Lalonde demandant à l'administration de remettre le rapport no. PRO2019-031 à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité plénier.

L'avis de motion est présenté.

Suite aux questions, Pierre Voisine confirme que ce rapport devra être mis à jour avant d'être remis au conseil, notamment en lien avec les subventions. Il ajoute que la pandémie de Covid-19 a eu un impact négatif sur l'accès aux logements à prix modiques.

Suite aux questions, Pierre Voisine précise que le rapport a pour but de partager des informations additionnelles des CUPR quant aux logements à prix modiques.

6. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell

Helen Collier explique qu'en raison de l'absence du maire, il n'y a pas de rapport des Comtés unis.

7. Rapports des Comités/Services

7.1 Programmation des activités communautaires pour l'année 2021

Suite aux questions relatives au défilé de Noël au volant, Martin Irwin explique que les attentes étaient de 4000 voitures et il y a eu plus que le double.

Suite aux questions relatives à la fête du Canada, Jean-Luc Jubinville précise que l'organisation de la fête du Canada est entamée presque un an à l'avance. Il explique qu'en raison des préparatifs, la fête sera organisée de façon virtuelle.

RECOMMANDATION COW2021-38

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland a reçu une somme de 10 000 \$ de la part des Comtés unis de Prescott Russell pour couvrir certains coûts pour des activités culturelles ou récréatives;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'accepter que le montant de 10 000 \$ soit octroyé de la façon suivante :

- 4000 \$ à la fête du Canada virtuelle ;
- 1000 \$ pour une exposition virtuelle d'œuvres d'artistes locaux ; et
- 5000 \$ pour le Défilé de Noël au volant, tel que recommandé.

ADOPTÉE

7.2 Mise à jour du projet d'aqueduc commun avec la municipalité de la Nation énumérant les défis à relever pour desservir les 59 propriétés faisant face au corridor de la conduite d'eau de transmission

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que le montant initial de 500 000\$ excluait certains éléments importants, dont le design. Il ajoute qu'en raison de la condition du sol, les travaux requis sont plus grands. Julian Lenhart confirme que l'évaluation de sol n'était pas faite lors de l'estimation.

Suite aux questions, Julian Lenhart explique qu'une solution viable pour prolonger l'approvisionnement en eau des 59 propriétés faisant face au corridor de la conduite d'eau de transmission pourrait être une amélioration locale

Suite aux discussions, le maire suppléant Michel Levert demande à l'administration de fournir aux membres du conseil la procédure à suivre pour initier une amélioration locale.

RECOMMANDATION COW2021-39

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE le rapport no. INF2021-014 offre une mise à jour relativement à la progression du projet du système d'aqueduc commun avec la municipalité de la Nation; et

ATTENDU QUE la seule option viable pour fournir des services à 59 propriétés faisant face au corridor de la conduite d'eau de transmission est d'installer une conduite d'eau parallèle de 1,7 km de long du réservoir d'eau Cheney au ruisseau Bear Brook le long du chemin North Indian Creek; et

ATTENDU QUE le Département recommande de ne pas fournir de services aux 59 propriétés du tout, pour les raisons identifiées dans la section discussion du rapport no. INF2021-014;

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil approuve la recommandation du Département qui est de ne pas installer une conduite d'eau parallèle ayant comme résultat que les services d'aqueduc ne seront pas fournis aux 59 propriétés faisant face au corridor de la conduite d'eau de transmission.

ADOPTÉE

7.3 Changement au programme de collecte des déchets

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que le 140 kg est le maximum de poids attribué par adresse de résidence. Il ajoute que ce poids peut être réparti sur plusieurs visites.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que le poids a été établi en fonction des licences qui ont été données.

Suite aux discussions, Julian Lenhart confirme que les fins de semaine gratuites prévues pour cette année ont été annulées.

RECOMMANDATION COW2021-40

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE la municipalité organise trois programmes complémentaires pour la collecte de matières non recyclables comprenant deux (2) fins de semaine gratuites et une (1) collecte porte-à-porte à l'automne;

ATTENDU QUE vue les défis et impacts croissants de la gestion opérationnelle de ces événements liés à la participation accrue;

QUE le comité plénier recommande que le conseil appuie les modifications aux fins de semaines gratuites selon l'option 3, intitulé *Modified Free Access Program – Full Subsidy* tel que décrit dans le rapport No. INF2021-012 comme projet pilote pour une durée de deux ans; et

QUE le comité plénier recommande aussi que le conseil appuie les modifications à la collecte porte-à-porte à l'automne selon l'option 2, intitulé *Modified Fall Cleanup Program* tel que décrit dans le rapport No. INF2021-012 comme projet pilote pour une durée de deux ans.

ADOPTÉE

7.4 Procédure de communications pour les projets majeurs

RECOMMANDATION COW2021-41

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Samuel Cardarelli

QUE le Rapport No. LOI2021-04-02, au sujet de la procédure interne « PROSCREL-006 – Procédure pour communiquer les projets majeurs », soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

7.5 Changements proposés au service des garderies afin de respecter le budget

RECOMMANDATION COW2021-42

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE lors du processus budgétaire 2021 le conseil municipal a approuvé une réduction des dépenses du service de garde d'une valeur de 100 000\$ afin de respecter les budgets alloués; et

ATTENDU QUE pour respecter le montant budgété, le conseil doit envisager d'augmenter les frais de service au client ou diminuer le service afin de réduire les dépenses;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver les réductions de service tel que recommandé dans le rapport LOI2021-04-03; et

QUE les réductions de service soient mises en place avant le début du prochain contrat qui commencera le 1er juillet 2021, tel que recommandé.

ADOPTÉE

8. Autres items

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que les demandes de contrôle de poussière sur les chemins de gravier doivent être acheminées au service à la clientèle pour suivi.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme qu'il fera un suivi avec son équipe quant à la sortie du rapport relatif aux tuyaux ayant des problèmes de graisse.

9. Ajournement

Le maire suppléant lève l'assemblée à 21h50.

Michel Levert, Maire suppléant

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe